Nations Unies S/2014/579



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 août 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 août 2014, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission en Europe et en Afrique du 8 au 14 août 2014, laquelle se rendra en Belgique, aux Pays-Bas, au Soudan du Sud, en Somalie et au Kenya. Ils ont établi d'un commun accord le mandat de la mission qui figure en annexe.

Plusieurs membres dirigeront conjointement les différentes sections de la mission. En Belgique, je dirigerai la mission en collaboration avec M. Michael Bliss. Aux Pays-Bas, S. E. M. Cristián Pedro Barros Melet et M. Olivier Jean Michel Maes seront coresponsables. Au Soudan du Sud, S. E. Mme Samantha Power et S. E. M. Eugene Richard Gasana codirigeront la mission; en Somalie, je la dirigerai avec S. E. M. Usman Sarki.

À l'issue de consultations avec les membres, il a été convenu que la composition de la mission serait la suivante :

M. Mario Oyarzábal (Argentine)

M. Michael Edward Bliss (Australie)

S. E. M. Cristián Pedro Barros Melet (Chili)

M. Zhao Yong (Chine)

S. E. Mme Samantha Power (États-Unis d'Amérique)

M. Alexander Pankin (Fédération de Russie)

M. Alexis Lamek (France)

S. E. Mme Dina Kawar (Jordanie)

S. E. Mme Raimonda Murmokaité (Lituanie)

M. Olivier Jean Michel Maes (Luxembourg)

S. E. M. Usman Sarki (Nigéria)

S. E. M. Oh Joon (République de Corée)

14-58995 (F) 130814 130814





S. E. M. Mark Lyall Grant (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

S. E. M. Eugène-Richard Gasana (Rwanda)

S. E. M. Mahamat Zene Cherif (Tchad)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Mark **Lyall Grant**

Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Europe et en Afrique

Belgique

Coresponsables : Australie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Commémorer le centenaire de la première Guerre mondiale; rendre hommage aux sacrifices consentis par toutes les personnes qui ont servi leur pays pendant cette guerre

Tirer les enseignements de la première Guerre mondiale afin d'aider le Conseil de sécurité à s'acquitter de son mandat en maintenant la paix et la sécurité internationales; établir un dialogue avec les représentants de la société civile et des institutions universitaires sur les outils que le Conseil pourrait utiliser, afin de prévenir plus efficacement les conflits et les pertes en vies humaines dans les situations de conflit

Collaborer avec le Gouvernement belge sur les questions d'intérêt mutuel

Pays-Bas

Coresponsables : Chili et Luxembourg

Souligner l'importance accordée par le Conseil de sécurité aux juridictions et tribunaux internationaux ayant leur siège à La Haye, compte tenu de l'objectif commun consistant à régler les différends internationaux par des voies pacifiques et à établir la responsabilité des crimes internationaux graves

Exprimer le soutien du Conseil de sécurité au travail de la Cour internationale de Justice, l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, visiter les locaux de la Cour et recevoir une mise à jour sur le volume des affaires traitées et autres faits nouveaux

Réaffirmer la relation entre le Conseil de sécurité et la Cour pénale internationale, recevoir des informations actualisées sur le travail de la Cour et examiner ses relations avec le Conseil

Réaffirmer la relation entre le Conseil de sécurité et les juridictions et tribunaux internationaux ayant leur siège à La Haye et mandatés par le Conseil ou créés avec son soutien (le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le Tribunal spécial pour le Liban et le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone) et recevoir des informations actualisées de première main sur leurs activités et autres faits nouveaux

Exprimer la gratitude du Conseil à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour sa collaboration étroite avec l'ONU, notamment par le biais de la Mission conjointe établie par les deux organisations aux fins de l'application de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et de l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne

Recevoir une mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne

Examiner les questions d'intérêt mutuel avec le Gouvernement néerlandais

Soudan du Sud

Coresponsables : États-Unis d'Amérique et Rwanda

Exprimer sa vive préoccupation au sujet de la détérioration des conditions de sécurité et de la crise politique et humanitaire au Soudan du Sud résultant du conflit politique interne du Mouvement populaire de libération du Soudan, et de la violence causée par les dirigeants politiques et militaires du pays, et condamner les actions qui perpétuent la crise

Exiger que tous les groupes armés cessent immédiatement toutes les formes de violence, y compris la violence sexuelle, renoncent à la force comme moyen de régler les griefs politiques, respectent l'accord de cessation des hostilités du 23 janvier 2014 et autorisent le libre accès des équipes de contrôle et de vérification de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

Établir des contacts directs avec toutes les parties aux négociations politiques multipartites menées sous les auspices de l'IGAD et leur demander instamment de participer à un dialogue national ouvert et pleinement inclusif, visant à instaurer une paix durable, et à promouvoir la réconciliation et la bonne gouvernance par le biais d'un programme provisoire et la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale, y compris avec la participation active et effective des jeunes, des femmes, des diverses communautés, des groupes religieux, de la société civile et des dirigeants du SPLM qui avaient été détenus auparavant

Réaffirmer que le Conseil de sécurité est gravement préoccupé par la protection des civils, y compris des ressortissants étrangers, et souligner qu'il est indispensable de protéger les civils menacés de violences physiques, quelle que soit la source de ces violences

Réaffirmer l'appui du Conseil à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et être mis au courant de l'application de sa résolution 2155 (2014), en ce qui concerne en particulier la reconfiguration de la Mission, compte tenu d'un mandat de maintien de la paix mieux ciblé

Analyser la situation de plus d'un million de personnes déplacées, y compris celles qui cherchent refuge dans les locaux de la Mission, souligner la gravité de la crise humanitaire qui risque d'atteindre bientôt le seuil de la famine et encourager la création des conditions nécessaires à la fourniture d'une assistance humanitaire, y compris la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et des personnels humanitaires et associés

Exprimer notre grave préoccupation face aux restrictions persistantes et aux obstacles entravant les mouvements et les opérations de la MINUSS, condamner fermement les attaques lancées par les forces gouvernementales et d'opposition et par d'autres groupes contre le personnel et les installations des Nations Unies et demander au Gouvernement du Soudan du Sud de poursuivre rapidement et sérieusement ses enquêtes sur ces attaques et d'amener leurs auteurs à répondre de leurs actes

Mettre l'accent sur le fait que les obstacles entravant l'application intégrale de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ne pourront être éliminés que moyennant un engagement résolu en faveur de l'autonomisation et de la participation des femmes, et de l'exercice de leurs droits fondamentaux, et insister sur l'importance de leur participation entière et effective à tous les niveaux, notamment en soutenant les organisations féminines de la société civile, en associant des spécialistes de l'égalité des sexes à toutes les négociations de paix et en augmentant la proportion de femmes dans les composantes militaire, civile et de police de la Mission

Demander que toutes les parties respectent les engagements donnés récemment au Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés

Somalie

Coresponsables : Nigéria et Royaume-Uni

Rappeler l'importance accordée par le Conseil de sécurité à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité politique de la Somalie

Souligner l'appui fourni par le Conseil au processus de paix et de réconciliation en Somalie, et en particulier son soutien à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM); recevoir des informations actualisées de la Mission sur l'exécution de son mandat, tel qu'énoncé dans la résolution 2158 (2014) du Conseil; obtenir une mise à jour sur les efforts de stabilisation dans les secteurs récupérés, qui se trouvaient précédemment sous le contrôle d'Al-Chabab

Exprimer la gratitude du Conseil à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM); recevoir des informations actualisées sur la mise en œuvre de la résolution 2124 (2013) du Conseil, en particulier sur les progrès de la campagne militaire menée par la Mission et l'armée nationale somalienne contre Al-Chabab; recevoir des rapports intérimaires sur les efforts déployés par la Mission afin de réduire le nombre de victimes civiles, et notamment sur la mise en place d'une cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles

Recevoir une mise à jour du Gouvernement fédéral somalien sur les conditions mises à la suspension partielle de l'embargo sur les armes énoncées dans la résolution 2142 (2014) du Conseil de sécurité; déclarer de nouveau au Gouvernement fédéral que toute décision concernant la poursuite de la suspension partielle de l'embargo sur les armes dépendra des efforts qu'il aura faits pour se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil

Insister de nouveau auprès du Gouvernement fédéral somalien sur la nécessité de réaliser d'urgence des progrès dans la mise en place d'un système fédéral, la révision et l'application de la Constitution fédérale provisoire somalienne et l'élaboration d'un plan clairement défini pour l'organisation des élections de 2016

Réaffirmer le rôle important joué par les femmes dans la prévention et la résolution des conflits et dans la consolidation de la paix; obtenir une mise à jour sur l'incidence des efforts faits par le Gouvernement fédéral somalien pour promouvoir une représentation accrue des femmes à tous les niveaux de décision dans les institutions somaliennes

Souligner la préoccupation du Conseil face aux incidences de la violence sexuelle en Somalie; insister sur le fait qu'il soutient le plan d'action du Gouvernement

fédéral somalien visant à mettre un terme à la violence sexuelle, de même que le plan concernant la mise en œuvre du communiqué conjoint publié par le Gouvernement fédéral et l'ONU sur la prévention des violences sexuelles, et obtenir des informations à jour à ce sujet; recevoir une mise à jour sur les mesures prises par l'ONU afin d'aider à prévenir la violence sexuelle et sexiste et à lutter contre cette manifestation, notamment par le renforcement des secteurs de la justice et de la sécurité

Réaffirmer l'importance de la mise en œuvre rapide et intégrale du plan d'action du Gouvernement fédéral somalien visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées nationales somaliennes et à y mettre fin, de même que celle du plan d'action visant à mettre un terme aux meurtres et aux mutilations d'enfants, tous deux signés en 2012

Réaffirmer que le Conseil est vivement préoccupé par la situation humanitaire en Somalie; acquérir une meilleure connaissance de certains des problèmes entravant la fourniture d'une assistance humanitaire et des moyens qui permettraient à la communauté internationale de fournir une assistance

Insister sur le soutien résolu du Conseil au renforcement de la paix et de la stabilité en Somalie et à tous les acteurs travaillant sur le terrain à cette fin

Kenya

Examiner les questions d'intérêt mutuel avec le Gouvernement kényan